

Commune de Pont-de-Poitte
Procès Verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal du
Jeudi 6 novembre 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué le 31 octobre, s'est réuni le jeudi 6 novembre 2025 à 20h00, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christelle Deparis-Vincent, maire.

Présents : DEPARIS-VINCENT Christelle maire, MARQUES Patrick 1^{er} adjoint, PERNOT Daniel 2^{ème} adjoint, BUISSON Daniel 3^{ème} adjoint, CABOCHE Nadine, DEVAUX Antoine, GAILLARD Nadine, GAVAND Jérôme, MEDIGUE Daniel, REVOL Pierre, ROMAND Virginie, conseillers.

Absent excusé : Pierre BALLAND pouvoir à Mme Nadine CABOCHE, Graziella KOLLY donne pouvoir à Virginie ROMAND

Désignation du secrétaire : Antoine DEVAUX

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire
1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2025
 2. Vie communale, dont :
 - **Etude opportunité RIVES de l'AIN : Présentation de la phase 1 DIAGNOSTIC**
 - Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme
 - Communication : site INTRAMUROS
 3. Horaires Agence Postale Communale
 4. Travaux sur la commune, dont :
 - 4.1. Point par M. Daniel PERNOT, 2^{ème} Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents
 - 4.2. Projet stationnement Ecole
 5. Point salle multi-activités
 6. Tarifs location garages
 7. Eau et Assainissement
 - 7.1. Rapport qualité eau et assainissement SOGEDO
 - 7.2. RPQS
 8. Urbanisme et foncier, dont :
 - 8.1. Point par M. Daniel BUISSON 3^{ème} Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cours
 9. Personnel, dont :
 - 9.1. Participation de la commune à la mutuelle santé à compter du 01/01/2026
 10. TEC : révision des statuts, PADD du PLUI Petite Montagne
 11. Environnement : plantation de haies,
 12. Questions diverses
 - Lecture des circulaires préfectorales
 - Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales
 - Lecture de divers courriers et mails reçus

1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2025
Le procès-verbal du conseil municipal du 9 octobre est approuvé à l'unanimité

2. Vie communale, dont :

- **Etude opportunité RIVES DE l'AIN : Présentation de la phase 1 DIAGNOSTIC.**

Mme Nathalie SORDEL de l'Atelier ZOU, reprend les modalités de conduite et objectifs de l'étude : perspective sur le devenir du site, aménagement et estimation des coûts permettant de solliciter des subventions. Des instances de travail : accompagnement par le PETR pour la phase administrative, Comité technique (élus + PETR + partenaires), Comité de pilotage, Conseil Municipal et intervention du géomètre.

- **Rappel** : projet en plusieurs phases, et nécessité d'avoir une vision globale
 - **Reprise du calendrier** : Entretiens et concertation en juillet, Atelier de travail puis Comité de pilotage sur les vocations
 - **Périmètre d'Etude**
 - **Diagnostic** : à partir d'éléments factuels : Photos anciennes, Démographie, activités, Réglementation, maîtrise foncière, l'Etude de revitalisation 2022, Réhabilitation du Foyer
 - ⇒ Bilan de l'atelier de lancement : nature/ patrimoine/promenade/convivialité/ activité kayak
 - ⇒ Concertation touristes et habitants : envies partagées activités, infrastructure service, ambiance et paysage, environnement
 - ⇒ Bilan de la concertation : ambiance, lieu calme, et activités mais besoin d'aménagements, maintien des activités, faire des promenades
- Points de divergence : stationnement, circulation, garages : 2 visions démolition ou opportunités, type d'aménagement

- **Présentation de l'AFOM** (atouts, faiblesses, opportunités et menaces) :
Requalification des garages, gestion complexe du foncier, gestion du stationnement, surfréquentation, milieu naturel à préserver, absence de réglementation. Nécessité que le site vive toute l'année. Gestion logistique à maintenir, débit d'eau changeant / aménagements éventuels
- **Les valeurs du projet** posées au niveau de cette phase 1 permettent de maintenir des gardes fous / évolution du projet
 - ⇒ Valeurs partagées : nature préservée et partage des usages
 - ⇒ Authenticité
 - ⇒ Mobilités douces
- ⇒ **Promesse** : *les rives de l'Ain où nature et patrimoine invitent à la contemplation, une destination vivante dédiée aux loisirs, à la culture et à la convivialité. Un lieu pour tous qui s'adapte aux saisons et aux usages*
- ⇒ **Vocations** : Vocations socles : Connexion à la rivière et Nature : paysages et environnement
Vocations secondaires : vie locale et tourisme
La mobilité est systématique dans toutes les vocations
- ⇒ **Echanges au sein du conseil** :
L'aménagement de la rivière est-il possible au regard de l'environnement et des limitations de ce qui se passe ailleurs ? Est-ce que biodiversité est compatible avec tourisme ? Escape-game et chasse au trésor peuvent être une bonne idée sur la vocation tourisme
- ⇒ **Invariants** : ce qui paraît incontournable
Requalification rue de la Gare et de ses abords, conserver et valoriser les espaces naturels, valorisation des parcelles limitrophes, ré-ouverture du Buronnet (support et déclenchement pour les vocations 1 et 2), maintien et amélioration des conditions d'exploitation activité canoë, mise en place des mobiliers et signalétique, choix d'emplacement sécurisants pour des activités enfants
- ⇒ **Incertitudes** : maîtrise foncière, financement
- ⇒ **Inenvisageable** : maintien du stationnement anarchique et surnombre, excès de végétation, excès d'aménagements

Le conseil valide les vocations, la promesse, les invariants, incertitudes. Une délibération sera prise

Suite : Newsletter sera distribuée pour poursuivre la concertation, et définition des scénarii.

- Point par M. Patrick MARQUES 1^{er} adjoint, sur les dossiers animations / pôle de proximité / tourisme
Réunion maires et adjoints avec Patornay : le conseil remercie la commune de Patornay pour l'octroi d'un fonds de concours de 15 000 € pour le mobilier de l'Espace du val de l'Ain.
Réunion des associations, Défilé d'Halloween avec la nouvelle section enfants du foyer rural
A venir : Commémoration du 11 novembre, Ballade Sensible le samedi 15 novembre, Festival Alimentterre le 21 novembre « Leurs Champs du cœur » salle Marguerite Delair
Téléthon au boudodrome le 28 novembre, AG de la Pétanque le 6 décembre,
Fête de Noël le 13 décembre : matin fête de Noël de l'Ecole, après-midi : Noël illuminé
Les illuminations des rues le 29 novembre et 7 décembre par le Comité, et par le Foyer Rural pour l'Espace du Val de l'Ain.
 - Communication : application et site INTRA MUROS
Une campagne d'invitation à télécharger l'application sera lancée prochainement, possible avec QR code. Les associations et commerces peuvent actualiser eux-mêmes le site en ce qui les concernent.
3. Horaires Agence Postale
L'Agence Postale est ouverte depuis le 29 octobre le mercredi matin de 8h45 à 11h45 en lieu et place du mercredi après-midi. Les heures d'ouverture des autres jours de la semaine demeurent inchangées.
A la demande de La Poste il convient de délibérer sur ce nouvel horaire afin de rédiger un avenant à la convention initiale.
Une délibération sera prise

4. Travaux sur la commune, dont :
- 4.1. Point par M. Daniel PERNOT, 2ème Adjoint, sur les travaux en cours et prévus, travaux par les agents : Encore de la tonte, élagage et débroussaillage, préparation du cimetière pour la Toussaint et la commémoration, au quotidien nettoyage des WC publics, ramassage des poubelles communales. Suppression du poteau du panneau lumineux sur la place et suggestion de son remplacement par un poteau d'éclairage.
- Le projet d'automatiser la fermeture des WC publics pour un montant de 1 206 € TTC est validé.
- Autres informations : Enlèvement de la ligne HTA du Pré de la Frérie.
- Réunion au CD 39 : le projet Maison pour Tous redémarrerait avec vente de parcelles à l'accession.

4.2. Projet stationnement école

Devis et proposition Eiffage : suite à la réunion du Conseil d'Ecole, et lors du dernier conseil municipal Mme le maire avait relaté divers incidents, jusqu'à présents sans gravité liés à la circulation et aux manœuvres sur le parking au-dessus de l'école, aux horaires d'arrivée et départ des enfants. Suite aux échanges lors du dernier conseil, l'entreprise de TP Eiffage a été sollicitée pour valider la possibilité d'aménagement et faire un premier chiffrage. La proposition de détourner légèrement la route vers la butte de la Vierge pour élargir le cheminement piétonnier est la solution la plus facile et la moins onéreuse. Le conseil valide le principe, mais demande à modifier certains postes, l'accord et une participation financière seront demandés au SIVOS avant d'aller plus loin dans les démarches et de consulter d'autres entreprises.

5. Point salle multi-activités

Les gaines pour l'éclairage au niveau de l'accès à la passerelle ont été tirées lors des travaux, le conseil valide le devis d'installation du poteau pour un montant de 2 046,60 € TTC.

Lors de la dernière réunion de réception des travaux et de levées des réserves le 4 novembre : il est constaté qu'il manque encore les nez de marches de la sortie de la salle, les plans d'évacuation et que le piquage de la hotte n'a pas été résolu. L'entreprise Molin doit contacter son fournisseur pour un produit de nettoyage et changer les grilles. Il est convenu de lever la réserve compte tenu que le problème avait été soulevé mais de faire jouer la garantie de parfait achèvement, voir les assurances.

Concernant le mobilier : tables, chaises et chariots à chaises et à tables. 3 devis sont présentés : SEDI 5 602,38 TTC, AGENCEO 5 800 € TTC, et ADEQUAT 4700 € mais table de moindre qualité.

Au vu de la qualité et de la satisfaction lors de précédentes commandes, et du faible écart de prix, le conseil valide le devis de l'AGENCEO.

6. Tarifs location garage

Suite à l'acquisition des garages rue de la Gare de M. JAVOUREZ, Mme le Maire propose de les mettre en location. Il convient donc de définir un tarif de location à l'année.

La décision est reportée car ces garages peuvent aussi servir de stockage pour la commune.

7. Eau et assainissement

7.1. Rapport qualité eau et assainissement SOGEDO

M. Daniel BUISSON fait part du rapport de la SOGEDO sur la qualité du service auprès du Syndicat des Eaux de Vouglans.

7.2. RPQS

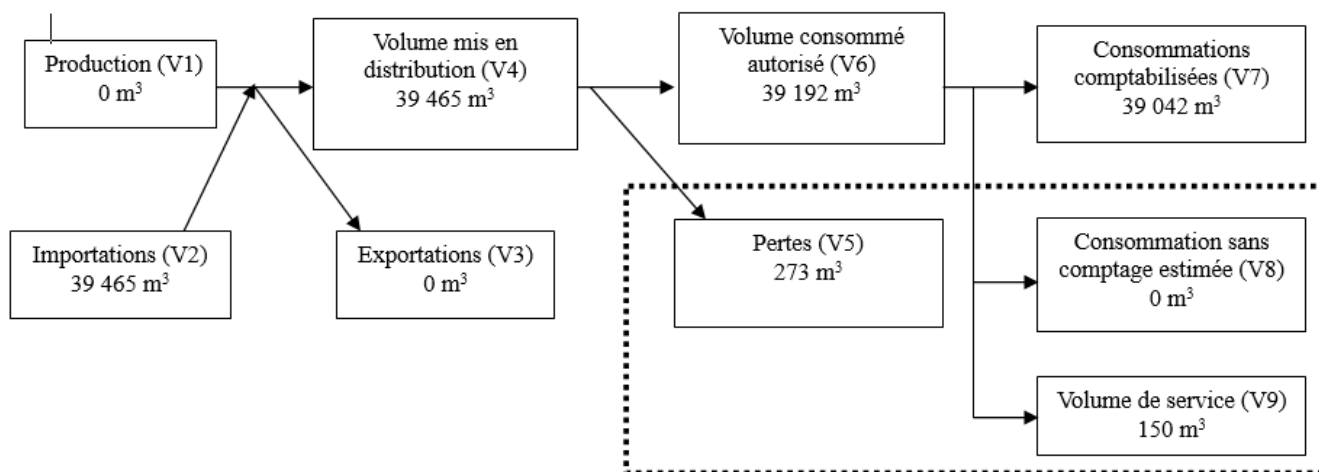
Mme le maire présente le Rapport Pour la Qualité du Service 2024 ainsi que les éléments essentiels du rapport.

Pour mémoire la DSP a pris effet le 1^{er} janvier 2019 et sera à échéance le 31/12/2027.

La commune est actuellement alimentée directement sur la conduite de transit entre la station de pompage et le réservoir principal situé à Saint Christophe. Par conséquent en phase de pompage, l'alimentation se fait directement depuis la conduite tandis que lorsque les pompes sont à l'arrêt, l'eau provient du réservoir de Saint Christophe. La création du nouveau réservoir de 800 m3 à Largillay permettra de sécuriser l'approvisionnement sur PONT de POITTE et de diminuer la pression dans le réseau.

Le traitement est constitué d'une injection d'eau sur-chlorée dans la bache de stockage située à la station
Le rapport 2024 du délégataire SOGEDO fait apparaître un **rendement de distribution de 99 %** ce qui est excellent pour une longueur de réseau de 10 709 m, et un renouvellement en 2024 de 970 m (POITTE) :

Les faits marquants en 2024 :



- ⇒ Le nombre d'abonnés (branchements en service) est de 454 soit 1 de plus qu'en 2023
 - ⇒ La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 86 m³/abonné au 31/12/2024 contre 91,11 en 2023 en diminution constante. En terme de qualité, le réseau présente 100 % de conformité.
 - ⇒ On note une augmentation régulière du rendement réseau qui est de 99 % (96,2 % en 2023, 89,1 % en 2022 et de lors de 80 % les années précédentes).
- Pour mémoire, le rendement réseau doit atteindre 85 % pour être en conformité avec le décret 212-97 du 27 janvier 2012, le risque encouru est le doublement de la redevance alimentation en eau potable, et toujours la nécessité d'améliorer le réseau. Les travaux de changement de conduite sur Poitte ont pérennisé l'atteinte de cet objectif de rendement.
- ⇒ La SOGEDO a réalisé 25 h de recherche de fuite, inspecté 3 km de tronçon, réparé 27 fuites dont 19 après compteur, et 1 casse sur réseau.
 - ⇒ Des compteurs au plombs sont encore présents sur la commune. La DSP prévoyait 9 changements, nous sommes au-delà donc ces changements sont facturés à la commune.

Prix de l'eau au 01/01/25

	Part communale	SOGEDO	AGENCE de l'EAU	TOTAL HT	Facture 120m3
Abonnement	21 €/an	31,54 €/an		52,54 €/an	52,54 € HT
Prix au m3	0,635 €/m3 (TVA 10 %)	1,173 €/m3		1,808 € /m3	216,96 € HT
Prélèvement ressource en eau			0,116 €/m3	0,116€/m3	13,92 € HT
Agence de l'eau / Conso			0,430 €/m3	0,430€/m3	51,16 € HT
Agence de l'eau / performance			0,010 €/m3	0,010€/m3	1,20 €
TVA 5,5 %					18,49 €/m3
TOTAL TTC					354,72 € TTC
PRIX au M3 pour 120m3 avec abonnement					2,96€ TTC/m3

Les impayés se montent à 1 984€ pour 21 contrats. Le taux d'impayés est relativement faible grâce à un travail de fond sur le suivi des dossiers abonnés, un travail conjoint avec un huissier partenaire de SOGEDO et une politique d'aide à l'étalement des paiements en cas de difficulté pour l'abonné.

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 109 848 € (111 436 € au 31/12/2023)

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2023	Exercice 2024
Encours de la dette en €	156 420,69	142 692,14
Epargne brute annuelle en €	14 556,13	29 800,89
Durée d'extinction de la dette en années	10,7	4,8

Pour mémoire en 2022 4,3 années.

Le RPQS 2024 est approuvé à l'unanimité. **Une délibération sera prise**

8. Urbanisme et foncier, dont :

Point par M. Daniel BUISSON 3ème Adjoint sur les dossiers d'urbanisme en cour

DIA : 1 en cours d'instruction

DP :

- **2 approuvées :** Création fosse toute eau, isolation thermique, réhabilitation d'une pièce annexe, création ouverture, réfection toit, Installation panneaux photovoltaïques.
- **5 en cours d'instruction :** Installation module préfabriqué pour installation professionnelle avec AT, Modification ouvertures sur façade, Changement de destination d'un local commercial en médical et paramédical, Changement volets, Changement huisseries et volets

Permis de construire :

- **3 approuvés :** commune de Pont de Poitte pour salle multi-activités (avec AT), changement d'implantation d'un garage et modification mur soutènement
- **3 en cours d'instruction :** Construction d'un garage, Aménagement d'un espace de stockage en pôle médical (avec AT)-Kinés, Construction d'un auvent pour abriter des silos (SJM)

9. Personnel : participation de la commune à la mutuelle santé à compter du 01/01/2026

Mme le Maire expose que dans le cadre de la publication de l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, la Mairie avait entamé une réflexion sur la mise en place de la participation employeur pour les agents communaux à la Protection Sociale Complémentaire (prévoyance et santé).

Lors du conseil municipal du 14/11/2024, une délibération avait été prise pour la participation de la commune à hauteur de 7 € / agent pour la prévoyance (maintien de salaire) – obligatoire au 01/01/2025. Au 01/01/2026, les collectivités seront dans l'obligation de prendre en charge une partie de la cotisation de la mutuelle santé par adhésion à un organisme labellisé. La labellisation consiste en la souscription, par les agents, d'un contrat labellisé auprès d'organisme ayant obtenu un agrément. L'organisme fournit alors une attestation à l'agent afin qu'il la remette à son employeur pour bénéficier de la participation employeur.

Mme le Maire propose de participer à cette mutuelle santé à hauteur de 15 €.

Une délibération sera prise

10. TEC : révision des statuts, PADD du PLUI Petite Montagne :

- Mme le maire présente la révision des statuts de Terre d'Emeraude Communauté portant :
 - au niveau de la compétence Tourisme, article 6.1, sur la suppression de l'article concernant la fromagerie de Thoiria où TEC ne possède qu'un peu de mobilier, et celle sur le centre de vacances d'Uxelles compte tenu de sa vente.
 - en matière de petite enfance et jeunesse, article 6.2, pour les établissements scolaires et périscolaires de valider la liste des communes hébergeant de tels établissements.

L'assemblée valide cette modification, **une délibération sera prise.**

- Mme le maire présente le PADD du PLUi de la Petite Montagne qui s'articule autour de 2 axes :

Axe 1 : La Petite Montagne, un territoire mettant en valeur ses ressources environnementales ;

- Orientation 1 : garantir le maintien et le fonctionnement des entités naturelles et agricoles
- Orientation 2 : Conforter le dynamisme agricole
- Orientation 3 : Accompagner le développement d'un tourisme durable et patrimonial
- Orientation 4 : Construire un territoire performant
- Orientation 5 : Limiter l'étalement urbain.

Axe 2 : La Petite Montagne, un territoire de proximité et solidaire.

- Orientation 1 : Être un territoire accueillant
- Orientation 2 : Rendre les cœurs de bourgs attractifs
- Orientation 3 : Améliorer la qualité du parc de logements et favoriser le parcours résidentiel des ménages
- Orientation 4 : Soutenir le développement économique local dans une logique de création d'emploi
- Orientation 5 : Promouvoir un territoire solidaire
- Orientation 6 : Connecter le territoire et faire évoluer la mobilité.

Les membres du Conseil observent que le PADD du PLUI de la Petite Montagne intègre tant l'économie que l'habitat, préserve l'agriculture et espaces naturels. Les conseillers remarquent la volonté de développer et maintenir la solidarité et l'entraide au sein de ce territoire.

Une délibération sera prise actant de ces échanges

11. Environnement : plantation de haies

L'association des Joyeux Pétanqueurs souhaite planter des haies le long des terrains pour les ombrager. Elle demande la validation de la commune. Les conseillers n'y voient pas d'opposition sous réserve de ne pas entraver l'écoulement des eaux et de que l'association procède à l'entretien de cette haie.

Une délibération sera prise.

12. Questions diverses

Lecture des circulaires préfectorales

Commentaire sur les derniers textes ou projets de loi sur les collectivités locales

Lecture de divers courriers et mails

Prochain Conseil :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

Pour tous renseignements complémentaires à propos de ce compte rendu, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de Mairie ou Madame le Maire.

Le secrétaire

Le maire